Département du Nord
Arrondissement de Lille
Ville de Villeneuve d'Ascq

Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

N° VA_DEL2023_16

Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON,maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO , Dominique GUERIN étant absent.

Conformément aux dispositions fixées par l'article 61 de la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Villeneuve d'Ascq présente, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément aux décrets n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et n°2020-528 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique, le présent rapport présente la situation 2022 pour la Ville de Villeneuve d'Ascq.

D'une part, il fait état de la situation dans les pratiques internes.
D'autre part, il présente les initiatives de la Ville pour agir en prévention.
Enfin, il présente un plan d'action pour réduire les inégalités.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 23 mars 2023, Il est proposé aux membres du conseil de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
NORD

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023